



Déclaration liminaire commune aux CAP locales des 30 juin, 6 et 7 juillet 2016 (mutations et demandes de révision de l'évaluation pour les agents A, B et C)

Monsieur le Président,

Ces CAP locales se tiennent dans un contexte global et national particulièrement préoccupant notamment au regard de la situation de l'emploi à la DGFIP.

Encore et toujours des suppressions d'emplois que l'administration ne prend même plus la peine de justifier autrement que par la réduction dogmatique du déficit public. Quant au déficit social induit par ces suppressions en terme de dégradation du Service Public, de la réalisation des missions et des conditions de travail des agents, il se creuse d'année en année.

Au-delà des suppressions d'emplois, l'écart constaté entre les emplois implantés et les emplois réels, notamment dans les catégories C et B, conduit à des déficits significatifs dans tous les départements, génère des difficultés professionnelles et humaines au quotidien dans les services et surtout impacte fortement les possibilités de mutation des agents. Il n'est pas admissible que les agents fassent les frais de la politique calamiteuse de la direction générale en matière de recrutement. Les débuts de solution passent par un recrutement immédiat de toutes les listes complémentaires C et B, par une politique ambitieuse et anticipée de recrutement pour les années à venir et bien sûr par l'arrêt des suppressions d'emplois.

Solidaires Finances Publiques revendique pour tous les agents l'affectation nationale la plus fine possible sur des postes fixes. Ainsi, l'affectation nationale à la commune constituerait une réponse à certaines RAN ou missions structures moins attractives que d'autres, certains agents refusant de prendre le risque d'une mobilité qui dégraderait plus qu'elle n'améliorerait leur situation actuelle.

Au niveau local, nous demandons aussi que les règles prévoient l'affectation la plus fine possible, ce qui passe par l'identification au TAGERFIP de toutes les structures adossées à un service tel que pôle enregistrement, PRS, cellules de contrôle, divisions de la direction, etc...

Pour Solidaires Finances Publiques, les affectations locales doivent être prononcées, après avis d'une CAP locale, selon un cadrage national précis et concerté et qui ne laisse pas la place au doute ou à l'arbitraire.

Sur le plan national, concernant la catégorie C, Solidaires Finances Publiques revendique la création d'un statut « agent en 1ère installation ».

Aujourd'hui, les agents stagiaires arrivent dans les services avec un minimum de formation et sur des postes de titulaires vacants.

Ceci entraîne des difficultés dans l'accomplissement de leurs missions (fiscalité de plus en plus complexe, polyvalence accrue...).

Pour Solidaires Finances Publiques, les agents nouvellement recrutés doivent être affectés en renfort et bénéficier de l'aide d'un véritable tuteur, formé, reconnu et disponible tout au long du stage probatoire. De plus, il faut que des points d'étapes deviennent systématiques afin que l'agent soit réellement accompagné dans l'appréhension de son métier.

Comme évoqué lors des derniers CTL, les élus de Solidaires Finances Publiques souhaitent que les agents concernés par une suppression d'emploi soient informés très rapidement et bénéficient d'un accompagnement personnalisé du service des ressources humaines.

Nous renouvelons notre demande de communication, avant la tenue des CAP locales, des décisions de gestion que vous envisagez de prendre (ALD, détachements...) afin de nous permettre d'avoir une vision globale des vacances dans le département.

Concernant la notation ou l'évaluation professionnelle, nous savons qu'il y a un vaste chantier en cours et que la DGAFP (Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique) explore plusieurs pistes qui nous font craindre le pire.

Avec un entretien triennal et un tiers seulement des agents qui participeraient à celui-ci chaque année, c'est tout le système de la notation et de l'égalité de traitement des fonctionnaires qui est remis en cause et Solidaires Finances Publiques ne peut que dénoncer et s'opposer à un tel système.

L'entretien professionnel contribue à la perte de repères des agents, à une remise en cause de leurs compétences et de leur savoir-faire et ce système est fondé exclusivement sur une mise en compétition des agents entre eux, sur la performance individuelle organisée dans un cadre contractuel et individualisé.

La perte de repères au regard des acquis professionnels nous conduit à évoquer le tableau synoptique et les appréciations en lien avec les acquis de l'expérience professionnelle.

Pour Solidaires Finances Publiques, le tableau synoptique doit permettre aux agents d'avoir tout au long de leur carrière une vision synthétique, objective et précise de leur valeur professionnelle.

Nous constatons cette année encore que trop de profil croix sont en décalage avec la réalité des connaissances et des compétences des agents.

Notre opposition au décret du 28 juillet 2010 modifié repose également sur la mise en œuvre du recours hiérarchique obligatoire. Pour Solidaires Finances Publiques, ce processus n'apporte rien de plus aux agents. Il est davantage utilisé comme un levier dissuasif par rapport à une saisine de la CAPL que comme un outil d'amélioration du dialogue professionnel.

Dans un souci de transparence, nous demandons à connaître le nombre de recours hiérarchiques qui a été déposé pour le département de l'Yonne.

Solidaires Finances Publiques exige la suppression du recours hiérarchique. Ce système est lourd et chronophage, ne renforce nullement les droits des agents et n'apporte pas réellement d'avancées.

Les élus de Solidaires Finances Publiques attendent de la transparence quant à l'utilisation des DKM (dotation capital mois) et réaffirment que tous les agents, quels que soient leurs services d'affectation, doivent être traités à l'identique.

Solidaires Finances Publiques demande que vous nous communiquiez les dotations mises en réserve et attend de cette CAP un examen attentif des situations évoquées avec, à la clé, l'attribution de réductions d'ancienneté et des décisions favorables en matière de modifications des appréciations littérales et de profil croix du tableau synoptique.

En questions diverses, Solidaires Finances Publiques souhaite qu'une information soit donnée sur la campagne de recrutement organisée pour 2016 par la DDFIP 89 pour les apprentis et les travailleurs handicapés.

Nous attendons enfin que ces CAPL jouent pleinement leur rôle.

Les élus de Solidaires Finances Publiques

